

Déclaration sur l'honneur



A compléter par le parent/tuteur ou l'animateur de plus de 18 ans

Je soussigné(e) (Nom et prénom)

Père / Mère / Tuteur / Répondant (biffer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et prénom)

A participer à : la plaine – le séjour – la formation (biffer la mention inutile)

Qui se déroule du / / au / / à (Localité)

Je certifie que mon enfant (ou moi-même, si j'ai plus de 18 ans) :

- N'est pas considéré comme une personne à risque (voir liste¹).
- Est considéré comme une personne à risque (voir liste¹) **MAIS**, après avoir pris conseil auprès du médecin traitant, peut néanmoins participer à l'activité (joindre le certificat médical à la présente autorisation).

ET

- Soit :
 - ✓ N'est pas malade ou ne présente pas un des symptômes liés au COVID-19 (voir liste ci-dessous).
 - ✓ A été confirmée COVID-19 positive ou possible avec symptômes légers et sans hospitalisation **MAIS** l'apparition de ces symptômes date de plus de 10 jours, la fièvre n'est pas apparue depuis ces trois derniers jours **ET** une amélioration considérable des symptômes a pu être remarquée.
- N'est pas en attente de résultats du test COVID-19.
- En cas de retour de l'étranger, a suivi les mesures du SPF et répond aux conditions posées par la déclaration sur l'honneur.

Je suis conscient que l'équipe d'animateurs de mon enfant met tout en œuvre pour respecter les mesures d'organisation spécifique des activités d'été liées à la crise du coronavirus. J'ai également lu le MémOcarina¹ concernant les activités d'Ocarina cet été et je suis conscient de ce qui sera mis en place par l'ASBL. Celle-ci pourra communiquer les données des participants aux instances de traçage compétentes.

Je m'engage à être joignable (24h/24) durant toute la durée de l'activité et à venir chercher mon enfant dans les 6 heures en cas de suspicion de COVID-19. Je m'engage à consulter un médecin avec mon enfant dès que possible et endéans les 24h du retour de l'activité. Je m'engage également à communiquer les résultats à l'ASBL Ocarina dans les plus brefs délais. J'autorise l'ASBL Ocarina à communiquer les résultats des tests au responsable de l'activité.

Si mon enfant participe à une plaine, je m'engage en cas de forte suspicion de COVID-19, à aller rechercher les enfants d'une même fratrie dans leur activité respective et à en informer le responsable de l'activité (si les autres enfants participent à des activités différentes).

Considérant que l'obligation de moyens est respectée, je décharge l'ASBL Ocarina de toute responsabilité si mon enfant devait tomber malade au cours de l'activité (plaine, séjour ou formation).

Date et signature du parent/tuteur/jeune de + de 18 ans

.....

¹ Disponibles sur notre site internet www.ocarina.be/covid



Liste des symptômes²

Enfants/jeunes

Un enfant ou un jeune de moins de 18 ans doit rester à domicile et ne peut pas fréquenter l'activité s'il est malade ou présente des symptômes liés au COVID-19 :

Au moins un des symptômes majeurs suivants d'apparition aiguë, sans autre cause évidente :

- fièvre ($\geq 38^{\circ}\text{C}$);
- toux importante;
- difficultés respiratoires (en dehors d'une crise d'asthme);
- douleur thoracique sans avoir reçu de coup ou de traumatisme;
- perte de l'odorat ou du goût;

OU - au moins deux des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente :

- douleurs musculaires;
- fatigue inhabituelle pour l'activité;
- nez qui coule (! si enfant allergique connu : éternuements, nez qui coule ou yeux rouges/qui chatouillent sont plutôt un signe d'allergie);
- maux de gorge;
- maux de tête;
- perte franche d'appétit
- diarrhée aqueuse sans vomissement

OU - une aggravation de symptômes respiratoires connus (asthme par exemple), sans autre cause évidente.

Adulte ou jeune de + de 18 ans

Un cas possible de COVID-19 reprend la même définition que pour les moins de 18 ans, mais la fièvre doit être accompagnée au moins d'un autre symptôme majeur ou mineur.

Les personnes (participants et encadrants) COVID-19 confirmées ou possibles, présentant des symptômes légers, sans hospitalisation peuvent participer à l'activité minimum 10 jours après le début des symptômes, à condition qu'elles n'aient pas eu de fièvre au cours des 3 derniers jours ET qu'elles aient également montré une amélioration considérable des symptômes.

Pour les participants ou les encadrants ayant été hospitalisés en raison d'une des formes majeures de COVID-19, la durée de l'isolement au domicile suite à la sortie d'hospitalisation et donc la date possible de retour en collectivité (école de devoirs ; plaines de vacances ; animation de la bibliothèque ; activités du CEC, du mouvement de jeunesse ; etc.) sera déterminée par le médecin traitant.

Les participants qui sont ou deviennent malades durant l'activité ne pourront pas continuer à y participer (voir protocole de gestion de cas).

² Source : Protocole pour l'organisation de l'accueil temps libre (ATL) - Vacances été 2021 - ONE

